

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **OUVERTURE D'UN ACCÈS FACILITÉ DANS LES CENTRES DE VACCINATION POUR CERTAINS PROFESSIONNELS DU SECTEUR PRIVÉ DE PLUS DE 55 ANS**

Laon, le 21 avril 2021

À la suite des annonces du Premier ministre ouvrant un accès facilité à la vaccination de certains publics (enseignants, forces de l'ordre, assistantes maternelles, etc.), le gouvernement a réuni les partenaires sociaux pour définir une liste de professions du secteur privé pouvant bénéficier de créneaux de vaccination d'une façon facilitée en raison de leurs activités.

Personnes complémentaires éligibles à ce dispositif lorsqu'ils ont plus de 55 ans :

- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale
- Conducteurs et livreurs sur courte distance
- Conducteurs routiers
- Chauffeurs de taxi et de VTC
- Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)
- Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- Agents de gardiennage et de sécurité
- Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries
- Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- Professionnels des pompes funèbres

Les professionnels éligibles pourront se faire vacciner sur présentation d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle ou bulletin de salaire par exemple.

Des facilités leur seront offertes dès ce jeudi au palais des sports de Saint-Quentin de 9h00 à 13h00.

Il en sera de même vendredi et samedi dans les centres de vaccinations en annexe.

| Centre de vaccination  | Plages d'ouverture                            | Prise de rendez-vous  |
|--|---|---|
| <b>Laon</b><br>Centre de vaccination du<br>Boulodrome<br>72 Avenue Charles de Gaulle | samedi de 9h à 17h                            | <a href="#">Doctolib</a><br>et possibilité de venir sans<br>rendez-vous |
| <b>Centre Hospitalier de Saint-<br/>Quentin</b><br>1 Rue Michel de l'Hospital        | samedi de 9h à 17h                            | <a href="#">Doctolib</a><br>et possibilité de venir sans<br>rendez-vous |
| <b>Centre Hospitalier de Château<br/>Thierry</b><br>Route de Verdilly                | vendredi de 14h à 17h                         | Tél : 03 92 04 34 71<br>sans rendez-vous                                |
| <b>Hirson</b><br>Salle Aumale,<br>Rue des Écoles                                     | samedi de 8h30 à 12h30<br>et de 13h30 à 17h30 | Tél : 03 23 58 75 30<br>sans rendez-vous                                |

## **Liste des professionnels prioritaires à la vaccination (plus de 55 ans)**

- Les personnels enseignants et administratifs ;
- Les agents spécialisés (ATSEM, AESH, éducateurs de jeunes enfants) ;
- Les agents territoriaux pour l'entretien et la restauration ;
- Les puériculteurs et auxiliaires de puériculture ;
- Les assistantes maternelles ;
- Les personnels de la protection maternelle et infantile (PMI), de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et des instituts médico-sociaux (IME) ;
- Les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Les personnels et animateurs du temps périscolaire ;
- Les salariés de particuliers-employeurs (garde d'enfants à domicile).
- Les conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- Les conducteurs et livreurs sur courte distance ;
- Les conducteurs routiers ;
- Les chauffeurs de taxi et de VTC ;
- Les contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains) ;
- Les agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets ;
- Les agents de gardiennage et de sécurité ;
- Les salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries ;
- Les salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;
- Les professionnels des pompes funèbres.